

tre-directeur est vraiment directeur de la Fraternité ; et par conséquent son avis mérite toute considération ; rien ne doit être fait en dehors de son assentiment, encore moins contre son sentiment. Le Discrétoire, à son tour, sous son contrôle, lui doit la soumission, mais non pas à ce point qu'il attende de lui toute impulsion et qu'il abdique toute initiative. Il demeure investi de l'autorité que lui confie le suffrage de la Fraternité jouissant d'une autonomie réelle et reconnue par cette même Eglise qui place à sa tête un prêtre directeur.

On voit d'une part l'importance du Discrétoire dans la Fraternité et d'autre part la sécurité que donne au Directeur l'autonomie dont jouit, sous son contrôle efficace et effectif, ce même Discrétoire.

Il peut se décharger sur lui de toutes les questions de fonctionnement intérieur : recrutement, pratique de la Règle, gouvernement etc. . . Il peut de plus lui laisser l'initiative et la responsabilité des œuvres extérieures, sans compromettre son prestige dans des entreprises qui même prudemment conduites, peuvent avorter, se contentant d'approuver ou de sanctionner une tentative heureuse, d'ignorer ou de désavouer un insuccès. Rien n'aura été fait sans son avis, et cependant rien ne lui sera imputable. Son autorité, essentiellement conservatrice comme toute autorité, ne se compromettra pas, et toutefois elle n'aura point paralysé le zèle et l'initiative du Discrétoire.

Mais ces divers points vont paraître en meilleure lumière dans une rapide étude du RÔLE DU DISCRÉTOIRE, de sa COMPOSITION et de ses RÉUNIONS.

II. RÔLE DU DISCRÉTOIRE

Au chapitre de Clermont-l'Hérault, que nous avons déjà eu l'occasion de citer dans ces études, le rôle du Discrétoire fut ainsi résumé en deux points par le T. R. P. Ferdinand Cochet, dont on ne saurait récuser la compétence :

Bien gouverner la Fraternité ; bien diriger l'activité de la Fraternité.

Sous ces deux chefs se rangent toutes les questions qui doivent occuper le Discrétoire dans ses séances régulières ; il peut ainsi exercer son double rôle de moteur et de recteur, de cœur et de tête de la Fraternité : rôle intérieur en ce qui concerne le bon